

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DJS 173 Espace sportif Pailleron (19^{ème}) - DSP pour la gestion.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18, L.1413-1 et suivants, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pailleron (19^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 11 mai 2015 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux, en date du 31 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pailleron (19^{ème}), suivant les articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à engager, sur la base du rapport dont le texte est joint à la présente délibération, la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO